



Nations Unies

A/CONF.187/GUIDE.1/Rev.1

CRIME

**Dixième Congrès
des Nations Unies
pour la prévention du crime
et le traitement des délinquants**

Vienne, 10-17 avril 2000

Distr.: Générale
13 décembre 1999

Français
Original: Anglais

Guide à l'intention des participants

Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle

Les congrès des Nations Unies

Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiennent tous les cinq ans depuis 1955.

Ils ont stimulé la réalisation d'études sur la prévention de la criminalité, favorisé l'assistance technique, et encouragé les gouvernements et les professionnels à échanger connaissances et données d'expérience, ce qui a débouché sur la formulation et l'adoption de recommandations internationales. Prônant des approches novatrices, ils ont favorisé l'adoption de méthodes plus humaines de prévention et de prise en charge de la criminalité et contribué à l'instauration d'un climat plus propice à la coopération internationale face aux nouveaux défis liés à la prévention du crime et à la justice pénale.

Le dixième Congrès: relever les défis lancés par la criminalité transnationale

Les groupes criminels tirent parti de phénomènes actuels tels que la mondialisation, la disparition progressive des frontières et les progrès de la technologie. Ils produisent une gamme toujours plus large de drogues illicites et en font le trafic, se livrent au trafic des femmes et des enfants aux fins du travail forcé et de l'exploitation sexuelle, font passer clandestinement les frontières nationales à des migrants en situation illégale, fabriquent des armes à feu et des munitions et en font la contrebande, et pratiquent le commerce illicite d'objets d'art et d'espèces animales menacées. Ils génèrent la violence et causent de graves préjudices aux personnes, blanchissent d'énormes sommes d'argent, corrompent les agents publics et subvertissent et fragilisent les systèmes économiques et financiers. Leurs agissements font des millions de victimes partout dans le monde et leur influence menace la sécurité et la stabilité sociale de tous les pays.

Ni l'action isolée des gouvernements, ni les formes traditionnelles de coopération internationale ne permettent de faire face comme il convient à ces nouvelles formes de criminalité. Au tournant de ce siècle, la communauté internationale se doit donc de mettre en place un mécanisme viable pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale.

Le dixième Congrès, qui réunira des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des universitaires, des experts, des praticiens et des correspondants des médias, offrira aux pays l'occasion – ô combien nécessaire – de s'accorder sur un plan à long terme qui permette de relever les défis lancés par la criminalité transnationale et de prendre des mesures de prévention efficaces, sur la base des règles et normes établies sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce forum mondial sans précédent, les participants pourront échanger et développer les idées novatrices conçues dans les diverses disciplines concernées, démontrer des solutions pratiques et formuler des stratégies communes. Une attention particulière sera accordée aux nouvelles formes de criminalité, notamment transnationale. Ce sera en outre l'occasion de prendre des engagements concrets et de fixer des objectifs communs, assortis d'orientations et d'échéances.

Lieu et date du Congrès

Le dixième Congrès se tiendra à Vienne du 10 au 17 avril 2000, à l'Austria Center de Vienne (Am Hubertusdamm 6, 1220 Vienne).

Débat de haut niveau

Le débat de haut niveau, auquel prendront part des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et procureurs généraux, aura lieu les 14 et 15 avril 2000.

À cette occasion, les gouvernements pourront s'engager à lutter contre la criminalité, en particulier la criminalité transnationale, dans le cadre de leur action visant à renforcer la sécurité des personnes. On s'attachera tout particulièrement à définir les modalités d'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée qui est actuellement en cours d'élaboration.

Issue du Congrès

L'Assemblée générale a prié le dixième Congrès de rédiger une déclaration unique contenant ses recommandations et conclusions, qui sera présentée à l'Assemblée du millénaire pour examen et suite à donner.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a élaboré un projet de déclaration sur le thème du dixième Congrès: Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle, dont le texte sera présenté au Congrès et peut être consulté sur le site web <http://www.uncjin.org>

Thème, ordre du jour, ateliers et structure

Les préparatifs du Congrès se déroulent sous la direction de M. Pino Arlacchi, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a nommé Secrétaire général du dixième Congrès. Le Secrétaire général de l'Organisation a en outre nommé M. Jan van Dijk Secrétaire exécutif du Congrès.

Le thème, l'ordre du jour et la structure du dixième Congrès ont été définis conformément aux décisions de l'Assemblée générale et aux recommandations de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se sont elles-mêmes fondées sur les avis que leur ont communiqués les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. La Commission, qui est un organe subsidiaire du Conseil économique et social, est l'organe préparatoire du Congrès.

1. Thème et ordre du jour

- a) Le thème du dixième Congrès est "Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle";
- b) Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès sont les suivantes:
 - i) Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale;
 - ii) Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle;
 - iii) Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations;
 - iv) Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire.

Le Secrétariat publiera, avant le début du Congrès, l'ordre du jour annoté est le projet de programme de travail (A/CONF.187/1). Il a déjà publié sur ces questions un guide de discussion (A/CONF.187/PM.1), qui peut être consulté sur le site web: <http://www.uncjin.org>

2. Ateliers

Quatre ateliers techniques à vocation pratique seront consacrés aux sujets suivants:

- a) Lutte contre la corruption;
- b) Délits liés aux réseaux informatiques;
- c) Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité;
- d) Les femmes et le système de justice pénale.

Un guide de discussion pour les séminaires, réunions auxiliaires, colloques et expositions devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1/Add.1) a été publié par le Secrétariat; il peut être consulté sur le site web: <http://www.uncjin.org>

3. Structure

Les consultations préliminaires, auxquelles participeront les chefs de délégation, se tiendront le 9 avril 2000. Elles auront pour objet de parvenir à un accord sur les recommandations à formuler au sujet de toutes les questions de procédure et d'organisation sur lesquelles le dixième Congrès devra se prononcer le jour de son ouverture, à savoir l'élection des membres du Bureau, la nomination de la Commission de vérification des pouvoirs et les dispositions à prendre en vue de la préparation du rapport du Congrès.

La séance d'ouverture, qui aura lieu le 10 avril, comprendra un exposé sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde. Les travaux du Congrès se dérouleront ensuite en séances plénières et au sein des deux commissions.

Réunions auxiliaires, colloques et expositions

Les parties intéressées peuvent organiser, lors du Congrès, des réunions auxiliaires, des colloques et des expositions. Une liste des manifestations prévues sera compilée et distribuée avant l'ouverture du Congrès. Ceux qui envisagent de préparer de telles manifestations sont priés de s'adresser au Secrétariat, qui publiera des conseils et des informations utiles.

Langues

Les langues du Congrès seront les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à savoir l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. L'interprétation simultanée de tous les débats officiels du Congrès se fera dans ces langues.

Règlement intérieur provisoire

Le dixième Congrès se déroulera selon le règlement intérieur provisoire des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/CONF.187/2), qui peut être consulté sur le site web: <http://www.uncjin.org> ou obtenu auprès du Secrétariat.

Réunions régionales préparatoires

Les quatre réunions régionales préparatoires au Congrès se sont tenues à Bangkok du 2 au 4 novembre 1998 pour l'Asie et le Pacifique; à Beyrouth du 11 au 13 novembre 1998 pour l'Asie occidentale; à Kampala du 7 au 9 décembre 1998 pour l'Afrique; et à San José du 22 au 24 février 1999 pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les rapports de ces réunions ont été publiés respectivement sous les cotes suivantes: A/CONF.187/RPM.1/1, A/CONF.187/RPM.2/1, A/CONF.187/RPM.3/1 et A/CONF.187/RPM.4/1.

Documentation

1. Documents de base

- a) Projet de déclaration sur le thème du dixième Congrès: Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle, élaboré par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et transmis au dixième Congrès par le Conseil économique et social;
- b) Rapports des quatre réunions régionales préparatoires;
- c) Aperçu de la criminalité et de la justice pénale dans le monde;
- d) Documents de travail sur chacune des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès;
- e) Documents de travail sur chacun des sujets des quatre ateliers.

2. Documents d'information

- a) Guide de discussion sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1);
- b) Guide de discussion en vue des séminaires, réunions auxiliaires, colloques et expositions devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1/Add.1);
- c) Documents et rapports nationaux présentés par les pays;
- d) Rapports présentés par des entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, les instituts régionaux affiliés et les instituts et centres associés du réseau du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;
- e) Rapports présentés par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et études présentées à titre individuel par des experts que le Secrétaire général a invités à participer au Congrès, concernant des questions spécifiques relevant de leurs domaines de compétence.

Les documents 1 a), 1 b), 2 a) et 2 b) peuvent être consultés sur le site web du Centre de prévention de la criminalité transnationale: <http://www.uncjin.org> ou obtenus auprès du Secrétariat.

Les documents 1 c), 1 d) et 1 e) peuvent être consultés sur le même site ou obtenus auprès du Secrétariat à partir du mois de mars 2000.

Rapports et documents

Les délégations représentant les pays sont encouragées à présenter des rapports et déclarations sur les sujets qui seront examinés par le Congrès. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies peuvent remettre des communications écrites sur les points de l'ordre du jour relevant de leurs domaines de compétence. Les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ou les observateurs et experts présents à titre individuel peuvent également faire les communications qu'ils jugeront utiles.

Ces rapports devraient, dans la mesure du possible, renfermer des recommandations spécifiques à examiner lors du Congrès, y compris en ce qui concerne la déclaration qui doit être adoptée. Il faudrait également qu'ils rendent compte des conclusions des études pertinentes qui ont été menées, qu'ils contiennent des exemples de meilleures pratiques, qu'ils proposent des recommandations de suivi et indiquent la façon dont les auteurs se proposent de poursuivre les objectifs communs et d'appliquer les stratégies conjointes adoptées avec l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes. Les évaluations des besoins pourraient s'accompagner de propositions quant à la façon d'y répondre.

Le Secrétariat publiera, au début de 2000, un document intitulé "Renseignements à l'attention des participants" qui portera sur divers aspects de la logistique et de l'organisation du Congrès, ainsi que sur la présentation des rapports et les modalités de leur communication.

- N. B.
- a) Les rapports seront distribués uniquement dans la langue dans laquelle ils ont été soumis, à savoir une ou plusieurs langues officielles du Congrès (voir plus haut);
 - b) Le nombre d'exemplaires dans lequel les rapports doivent être soumis sera précisé dans le document "Renseignements à l'intention des participants".

Participation

Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les États qui n'en sont pas membres sont invités à prendre part au Congrès. L'Assemblée générale a une nouvelle fois invité les États Membres à se faire représenter à un haut niveau politique, c'est-à-dire par des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des procureurs généraux, par exemple.

Aux termes du règlement intérieur provisoire du Congrès, les représentants d'organisations invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer, en qualité d'observateurs, à toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Congrès.

Les représentants d'organes de l'Organisation des Nations Unies et d'institutions spécialisées ainsi que les observateurs désignés par d'autres organisations intergouvernementales seront invités à prendre part au Congrès. De même, les représentants d'organisations non gouvernementales invitées au Congrès, qu'elles soient dotées ou non du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux délibérations du Congrès.

Des experts en matière de prévention du crime, de justice pénale et de traitement des délinquants ayant fait part de leur souhait de participer au Congrès à titre individuel et ayant communiqué au Secrétariat des informations concernant leurs qualifications professionnelles peuvent être invités par le Secrétaire général à participer à titre individuel aux travaux du Congrès, sans droit de vote.

Frais liés à la participation au Congrès

L'Organisation des Nations Unies ne prendra en charge les frais de voyage que d'un seul délégué pour chacun des 48 pays les moins développés suivants: Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Comores, Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, République démocratique populaire lao, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

L'Organisation des Nations Unies ne prend en charge aucun des frais liés à la participation au Congrès; ces derniers seront à la charge des participants ou des pays ou organisations qu'ils représentent. Il n'y a aucun droit à acquitter pour assister au Congrès.

Information

1. Renseignements à l'intention des participants

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site du Centre de prévention de la criminalité internationale: <http://www.uncjin.org>

Vous pouvez aussi vous adresser à:

Jonathan Lucas
Secrétaire du dixième Congrès
des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants
Office pour le contrôle des drogues
et la prévention du crime

Téléphone: +(43) (1) 26060-4280
Télécopie: +(43) (1) 26060-5917

Maureen McGregor
Centre de prévention
de la criminalité internationale
Courrier électronique:
maureen.mcgregor@cicp.un.or.at

Téléphone: +(43) (1) 26060-5278
Télécopie: +(43) (1) 26060-5841

2. Renseignements relatifs aux ateliers

De plus amples informations concernant les ateliers qui auront lieu lors du Congrès peuvent être obtenues en écrivant aux organisateurs des ateliers:

Atelier sur la lutte contre la corruption

Institut interrégional de recherche des Nations Unies
sur la criminalité et la justice
Via Giulia 52
I-00186 Rome (Italie)

Téléphone: +(39) (06) 6877437
Télécopie: +(39) (06) 6892638
Courrier électronique: unicri@unicri.it
(Voir également le site web: <http://www.unicri.it>)

Atelier sur les délits liés aux réseaux informatiques

Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
en Asie et en Extrême-Orient
1-26 Harumi-cho
Fuchu-shi
Tokyo 183-0057 (Japon)

Téléphone: +(81) (42) 333 7021
Télécopie: +(81) (42) 333 7024
Courrier électronique: LDJ00272@nifty.ne.jp
(Voir également le site web: <http://www.unafei.or.jp>)

Atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité

Centre international pour la prévention de la criminalité
507, Place d'Armes, Bureau 2100
Montréal, Québec H2Y 2W8 (Canada)

Téléphone: +(1) (514) 288-6731
Télécopie: +(1) (514) 288-8763
Courrier électronique: cipc@crime-prevention-intl.org
(Voir également le site web: <http://www.crime-prevention-intl.org>)

Atelier sur les femmes et le système pénal

Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (HEUNI)
Kasarmikatu 46-48, 5th floor
P.O. Box 161
FIN-00131 Helsinki (Finlande)

Téléphone: +(358) (9) 1825 7880
Télécopie: +(358) (9) 1825 7890
Courrier électronique: heuni@om.vn.fi
(Voir également le site web: <http://www.vn.fi/om/suomi/heuni/about.htm>)

3. Interlocuteurs des organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales souhaitant organiser des réunions auxiliaires ou y participer pourront contacter les interlocuteurs suivants:

*Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention
du crime et la justice pénale (New York)*

Information Centre

P.O. Box 81826

Lincoln, Nebraska 68501-1826 (États-Unis d'Amérique)

Téléphone: +(1) (402) 464-5931

Télécopie: +(1) (402) 464-5931

Courrier électronique: Garyhill@cega.com

*Alliance des organisations non gouvernementales pour la prévention
du crime et la justice pénale (Vienne)*

Jugendgerichtshof Vienna

Rudengasse 7-9

A-1030 Vienne (Autriche)

Téléphone: +(43) (1) 711 51 1211

Télécopie: +(43) (1) 711 51 1144

Conseil consultatif scientifique et professionnel international

International Scientific and Professional Advisory Council

30 Waterside Plaza Ap. 37J

New York, NY 10010 (États-Unis d'Amérique)

Télécopie: +(1) (212) 689-7667

ou:

Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale

Palazzo Comunale delle Scienze Sociali

Piazza Castello 3

I-20121 Milan (Italie)

Télécopie: +(39) (0-2) 72008431

4. Information à l'intention de la presse

Des communiqués seront publiés tout au long du Congrès; des séances d'information quotidiennes seront organisées à l'intention des médias et des installations seront prévues pour les photographes et les journalistes de la presse radiophonique et télévisée.

Pour plus d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes:

À Vienne:

Sandro Tucci, porte-parole
du Directeur exécutif
Office pour le contrôle des drogues
et la prévention du crime
B.P. 500
A-1400 Vienne (Autriche)

Téléphone: +(43) (1) 26060-5629
Télécopie: +(43) (1) 26060-5875
Courrier électronique:
sandro.tucci@undcp.org

À New York:

Bill Hass, fonctionnaire
de l'information
Section de développement
et des droits de l'homme
Département de l'information
et de la prévention du crime
Bureau S-1040
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

Téléphone: +(1) (212) 963-0353
Télécopie: +(1) (212) 963-1186
Courrier électronique: Hass@un.org

5. Accréditation

M^{me} Veronika Mayerhofer
Service de l'information de l'ONU à Vienne
B.P. 500
A-1400 Vienne (Autriche)

Téléphone: +(43) (1) 26060-3342
Télécopie: +(43) (1) 21346-3342
Courrier électronique: veronika.mayerhofer@unis.un.or.at